BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1756

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE

Ventes et cessions

451 368 815 RCS Dieppe.
L.T.V.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 8000.00 EUR.
Adresse : 6, Route de Nesle, 76340 Pierrecourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIERRECOURT (76) du 19 juin 2026, la société LOGISTIQUE TRANSPORTS MEZIERE - LTM, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé 6, Route de Nesle 76340 PIERRECOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIEPPE sous le numéro 532 407 491 et la société L.T.V., société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 6, Route de Nesle 76340 PIERRECOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIEPPE sous le numéro 451 368 815, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LOGISTIQUE TRANSPORTS MEZIERE - LTM par la société L.T.V. La société LOGISTIQUE TRANSPORTS MEZIERE - LTM ferait apport à la société L.T.V. de la totalité de son actif, soit 322 616,25 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 266 257,85 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 56 358,40 euros. La société HOLDING MEZIERE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 60 000 euros, ayant son siège social 57, rue Centrale 76390 RICHEMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIEPPE sous le numéro 808 646 475, société mère des sociétés absorbante et absorbée et détenant 90 % au moins des parts de la société LOGISTIQUE TRANSPORTS MEZIERE - LTM et des titres conférant un droit de vote de la société L.T.V., il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LOGISTIQUE TRANSPORTS MEZIERE - LTM depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société L.T.V. La société LOGISTIQUE TRANSPORTS MEZIERE - LTM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 juillet 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe de DIEPPE au nom des deux sociétés le 24 juin 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du

Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Pour avis.

